



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment
Présents : 13	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
Votants : 19	de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire
	Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2024
OBJET :	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine
Convention de mise à disposition d'un service communautaire de transport avec la CCVG	Absent(s) ayant donné procuration : Madame CHUI TI SING Liliane à Monsieur SABRIÉ Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul
N° 49 / 2024	Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCVG mutualise depuis plusieurs années son service communautaire de transport, en le mettant à disposition de ses communes membres, à titre onéreux.

A cet effet, une convention de mutualisation avait été signée entre la commune et la CCVG le 26 août 2021 qui, arrivant à terme le 31 décembre 2024, doit être renouvelée.

Ces transports sont limités à la région limitrophe du secteur communautaire, en général, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, principalement pour :

- Les transports extra scolaires pendant les heures de classe
- Les transports périscolaires après les heures de classe ou les NAPS
- Les transports pour le CCAS vers des centres d'intérêt limitrophes

D'autres demandes peuvent faire l'objet d'un examen par le bureau.

Ces transports sont facturés selon un tarif forfaitaire de 12 € l'aller simple soit 24 € l'aller-retour.

Pour les transports réalisés à l'extérieur du secteur communautaire, le tarif est proportionnel à la distance parcourue moyennant le tarif de 5.61 € /km.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention proposée par la CCVG pour la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2028
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
N. GERARDIN



Le Maire exécutoire
(VAR) compte tenu :



- de la transmission en préfecture, le : 18 DEC. 2024

- de la publication, le 18 DEC. 2024